

# Le Petit Journal de POMMEUSE

9<sup>ème</sup> édition - Octobre 2022

Les démarches en Urbanisme

Ecole le Champs du Seigle La Police Municipale A Pommeuse











## L'EDITO | Christophe De Clerck

Maire



Chères Pommeusiennes, Chers Pommeusiens,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous à l'occasion de la traditionnelle distribution de notre petit journal.

Malgré le contexte difficile que nous connaissons tous, notamment avec une hausse de l'inflation et du coût de l'énergie, notre commune continue de mener ses projets.

Sur la problématique de l'énergie, notre commune doit faire face, selon les prévisions, à une hausse du coût de l'électricité de 40%. Dès lors, afin d'y faire face et de contribuer à l'effort national de sobriété énergétique des administrations publiques, nous avons fait le choix de supprimer un éclairage sur deux, partout où cela est possible dans la commune (sauf, bien sûr, à des carrefours ou lorsqu'il y a un arrêt de bus).

Cela permettra d'amortir, en partie, cette hausse des prix, tout en maintenant un éclairage suffisant auquel je sais qu'un certain nombre d'entre vous est attaché pour différentes raisons.

Après quelques retards indépendants de notre volonté, le village intergénérationnel sera livré pour le mois de décembre prochain. C'est un beau projet social, de plusieurs années, que nous voyons enfin aboutir et qui constituera un atout pour notre commune.

Notre commune, vous le savez, vit aussi grâce à ses petits commerces de centre-bourg, pour lesquels nous nous battons et faisons tout pour les faire vivre. C'est d'ailleurs dans cette logique que nous multiplions les festivités à proximité (manifestations, petit marché...). Toutefois, après de longues et belles années à nous proposer nos ouvrages et journaux préférés, à nous dépanner en pain et en fournitures en tout genre, notre cher libraire, Claude, tire sa révérence pour prendre un repos bien mérité. Je tiens, au nom de l'ensemble du conseil municipal, à le remercier pour sa gentillesse, sa disponibilité et sa participation essentielle à l'esprit de village de notre commune.

Une petite épicerie viendra très prochainement prendre sa place et vos journaux continueront d'être disponibles à la vente auprès du bar du Grand Morin.

Je souhaiterais enfin terminer mon propos par un sujet qui inquiète, régulièrement et légitimement, de nombreux Pommeusiennes et Pommeusiens, celui de la déviation de Coulommiers. Sachez que j'ai dernièrement eu rendez-vous avec le Président du département et qu'il m'a confirmé que la déviation n'était plus à l'ordre du jour. Des aménagements devraient néanmoins voir le jour sur la D934 afin de gérer les flux de circulation.

L'équipe municipale et moi-même restons naturellement à votre disposition et vous souhaitons une très bonne lecture !

Christophe DE CLERCK Maire de Pommeuse

### LA MAIRIE | Les démarches en urbanisme

#### CAS GENERAL POUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

- ♣ De 0 à  $5m^2$  → pas d'autorisation
- ♣ Jusqu'à 20m² pour la construction d'une annexe → Déclaration préalable
- ♣ Jusqu'à 40m² pour une extension en zone UA ou UB → Déclaration préalable
- ♣ Au-delà de 40 m² pour une construction ou une extension → Permis de construire

#### DECLARATION PREALABLE

Création de surface ou d'emprise de 5m² à 40 m²

Réalisation de construction et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes CERFA N° 13703\*09 :

- ♣ Modification de l'aspect extérieur : Remplacement des menuiseries, réfection de la toiture, édification d'une clôture, changement de fenêtres, pose de châssis de toit, pose ou remplacement d'un portail, ...
  - A Construction d'une annexe à l'habitation jusqu'à 20m²: abri de jardin, appentis, abri-bois, carport, garage

#### DECLARATION PREALABLE

Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions CERFA  $N^{\circ}$  13404\*09 :

- <u>Aménagement</u>: (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage, ...) de faible importance soumis à simple déclaration.
  - \* Travaux : (construction, modification de construction existante...) soumis à simple déclaration.
  - ♣ Changement de destinations : sans modification de la structure porteuse ni de la façade

#### DECLARATION PREALABLE

Lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager CERFA N° 13702\*08

#### PERMIS DE CONSTRUIRE

Création de surface ou d'emprise supérieure à 20 m²

Pour une maison individuelle et / ou ses annexes comprenant ou non des démolitions CERFA  $N^{\circ}$  13406\*10 :

- A Construction d'une maison individuelle
- Agrandissement d'une maison individuelle
- Aménagement de tout ou partie d'une construction existante

#### PERMIS DE CONSTRUIRE

Comprenant ou non des démolitions CERFA N°13409\*10:

- Aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...)
- A Nouvelle construction ou travaux sur une construction existante

#### PERMIS DE DEMOLIR

Démolition totale ou partielle d'un bâtiment CERFA N° 13405\*08

Tous les formulaires et notices sont disponibles sur <u>www.service-public.fr</u> dans la rubrique logement -> autorisations d'urbanisme et sur notre site internet.

Pour plus d'informations sur le cheminement des dossiers, dirigez-vous sur le site de la commune et/ou auprès de Mme Bregevin Nathalie au 01.64.75.69.55 ou par mail : urbanisme@pommeuse.fr

# Autres démarches Les démarches pour les catastrophes naturelles

Avec l'épisode de sécheresse de cette année, vous avez constaté des fissures sur votre habitation ?

Vous pouvez demander une indemnisation à votre assurance, si vous avez souscrit à cette option dans votre contrat. <u>Cependant</u>, pour que votre assurance puisse procéder à cette prise en charge, il faut que la commune ait été reconnue en état de catastrophe naturelle par un arrêté interministériel.

Vous souhaitez demander une indemnisation ? Voici la procédure à suivre :



- 1. <u>Déclarer votre sinistre à votre assurance</u> : Elle vous indiquera si vous êtes assuré contre les dégâts causés par les catastrophes naturelles et la démarche qu'elle souhaite vous voir suivre.
- 2. Envoyer un dossier photographique à votre assurance et en déposer une copie en mairie : Celui-ci devra faire apparaître les différents sinistres dont vous êtes victime, n'hésitez pas à les décrire en détail. Vous pouvez également joindre des devis effectués par des professionnels
- 3. <u>Attendre la publication au journal officiel de l'arrêté interministériel</u> : l'arrêté est toujours pris au cours de l'année suivant la période de sinistre, souvent en milieu d'année. Par exemple : pour un sinistre en 2022, l'arrêté pourrait ne pas être publié avant l'été 2023.
- 4. Transmettre votre demande d'indemnisation dans les 10 jours ouvrés après la publication de l'arrêté interministériel: Si vous avez déposé un dossier en mairie, nous vous recontacterons pour vous avertir que le délai de demande a débuté. ATTENTION: au-delà de 10 jours ouvrés, votre demande ne sera plus recevable, vous devez impérativement recontacter votre assurance dans le délai imparti! Si vous n'avez pas déposé de dossier, pas d'inquiétude, la commune publiera l'arrêté sur tous ses moyens de communication (site internet, application, panneaux lumineux) pour vous en informer.

#### Pourquoi transmettre votre dossier en mairie ?

- L'arrêté interministériel s'appuie sur les déclarations des communes pour les classer ou non en état de catastrophe naturelle. Chaque début d'année, la commune communique, via une plateforme gouvernementale dédiée, le nombre de dossiers de sinistre qui lui ont été déposés. Plus le nombre de dossier est important, plus il y a de chance que la commune soit reconnue comme ayant été victime de catastrophe naturelle. Il est donc possible que la commune ne soit pas reconnue comme tel, si le nombre de dossier est insuffisant. C'est aussi ce qui explique que l'arrêté interministériel ne soit pris qu'en milieu d'année suivante : L'État attend que toutes les communes fassent leurs déclarations pour statuer.
- Vous serez prévenus directement de ce classement ou non. Vous serez donc assuré de pouvoir recontacter votre assurance dans les meilleurs délais.

#### Pour aller plus loin...

Vous pouvez consulter également le site du service public : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3076.

## Autres démarches Les démarches pour la fibre optique

## FIBRE OPTIQUE

La fibre a été développée sur notre commune par le département sous le nom de "Seine et Marne Numérique". La mairie n'étant pas gestionnaire de ce réseau, elle n'est malheureusement pas en mesure d'intervenir dans la gestion des problèmes qui y sont liés.

Seine et Marne Numérique nous informe que pour toutes les demandes relatives à la fibre optique comme les déclarations de dégradation, de nouvelle habitation ou d'adresse non éligible sur une commune déjà déployée, des formulaires en lignes sont disponibles sur le site <a href="https://www.xpfibre.com">www.xpfibre.com</a>

Par ailleurs pour les nouveaux abonnements et services Internet : contactez votre fournisseur d'accès à Internet en priorité. Et pour les autres cas, vous pouvez envoyer un mail à <u>contact.semafibre77@xpfibre.com</u> en indiquant le numéro du ticket d'incident de votre fournisseur d'accès à Internet.



# INFORMATION Adaptation de l'éclairage public face à la crise énergétique

Adaptation de l'éclairage public face à la crise énergétique

Un certain nombre de facteurs nous conduisent aujourd'hui à devoir faire face depuis plusieurs mois à une grave crise énergétique.

Elle impacte les particuliers, les entreprises mais aussi les collectivités territoriales. La commune de Pommeuse n'y échappe pas et les conséquences sont concrètes : selon les premières estimations, la facture d'électricité de la commune devrait être en hausse de 40%.

Au-delà des coûts, l'ensemble des collectivités doit prendre part à l'effort collectif et national de sobriété énergétique.

C'est pourquoi il a été décidé d'éteindre un éclairage sur deux, là où c'est possible (et en le laissant aux carrefours et arrêts de bus) sur la commune.

Cette décision sera amenée à évoluer en fonction de la situation.

Nous vous remercions pour votre compréhension et restons à votre disposition pour toute question.



# Ecole le champ du seigle Des départs et des arrivées...

Une nouvelle année scolaire vient de débuter pour tous les enfants, l'occasion de rencontrer les niveaux visages qui vont les accompagner au quotidien.

Nous avons le plaisir d'accueillir M. ROUSSEAU, nouveau directeur de l'établissement, ainsi que 3 nouvelles enseignantes, en remplacement de M. VATONNE et Mme DESCHOUX, qui sont partis en retraite, et en remplacement de Mmes BOUGUEREAU-GASHI et BOIREL qui sont parties enseigner dans d'autres localités. Nous les remercions d'avoir choisi Pommeuse pour y passer quelques années.

Nous tenons à remercier tout particulièrement Mme Sandrine DUPRE, ATSEM, pour ces années passées à Pommeuse à s'occuper si bien de nos enfants, elle quitte également la commune pour aller travailler dans le Sud de la France



M. Rousseau, directeur de l'école



Mme CAHITE, classe CE1



Mme HACAULT, classe CM1

#### EUROSCOL : L'arrivée de la newsletter et du Hall des langues au sein de l'école Le Champ du Seigle

Comme nous vous l'avions indiqué dans un numéro précédent du Petit Journal, plusieurs enseignantes de l'école ont mis en place un parcours labélisé EUROSCOL qui valorise l'apprentissage renforcé des langues vivantes (anglais) et l'ouverture Européenne.

Afin d'aller encore plus loin dans cette formidable aventure, Mmes FOURNET et BOURGUIGNON ont mis en place un Hall des Langues dans les locaux de l'école afin d'y faire un endroit dédié à l'ouverture culturelle et internationale et au plurilinguisme. Une newsletter rédigée de façon collégiale va permettre aux parents qui le souhaitent de suivre les activités des enfants en rapport avec l'anglais renforcé.

Ce programme d'anglais renforcé entre dans sa 4° année et pour cette nouvelle année scolaire, ce sont plus de 100 élèves qui sont concernés (CE2 de Mme BOUGUIGNON, CM1 de Mme HACAULT, CM1-CM2 de Mme PHILIPPE et CM2 de Mme FOURNET).



Hall des langues





## Ecole le champ du seigle Permis piétons

Comme chaque année, les élèves des classes de CM2 et CE2 ont brillé par leur sérieux et leurs excellents résultats aux permis vélos et permis piétons.

Les enfants se sont vu remettre des friandises ainsi que du petit équipement pour les vélos par Monsieur le Maire, d'autres élus et la Police municipale.

Les élèves de CM2 ont également obtenu leurs diplômes de fin d'études primaires, clôturant ainsi ces belles années passées à l'école du Champ du Seigle.









# L'ALSH | Les Fripouilles de Pommeuse

L'accueil de loisirs les Fripouilles a mis la musique à l'honneur cet été au cours d'une semaine dédiée.

Au programme : concert de rock interactif, ateliers d'éveil musical, pratique d'un instrument de musique, créations d'instruments, randonnée pédestre pour écouter les bruits et sons de la nature.

La richesse pédagogique de la musique a permis de faire découvrir aux enfants la musique dans une pratique personnelle mais aussi collective. Plus généralement, cela a permis à chacun d'apprendre à établir harmonieusement sa place dans un groupe





# Le C.C.A.S | Le portage des repas au domicile

Le CCAS change de prestataire pour le portage des repas aux anciens, en effet la qualité s'était fortement dégradée. Nous avons rencontré plusieurs prestataires, nous avons même essayé de créer un partenariat avec un restaurant qui proposait la formule du jour en livraison, mais nos anciens préfèrent avoir le choix des plats.

Menus services a retenu notre attention tant par la qualité des plats que par le grammage. La formule est à 14,80€ par repas, la mairie et le ccas prennent une partie en charge afin que le coût soit abordable pour tous. Nos anciens profiteront de ce menu qui leur reviendra à 8€.

Le village multigénérationnel a encore pris du retard, les attributions pour les futurs logements commenceront surement en novembre ou décembre 2022.

Il faut faire une demande de logement social pour pouvoir y accéder.

### La Sortie Parisienne avec les séniors de la commune

Les membres du centre communal d'action sociale ont proposé une sortie Parisienne aux séniors de Pommeuse.

« Ce sont plus de 50 personnes qui ont pu profiter de cette iournée »

Parti de bonne heure, le groupe a visité la Basilique de Saint-Denis suivi d'un déjeuner dans une brasserie et d'une croisière sur le Canal Saint Martin.

Cette journée s'est passée dans la bonne humeur!





## LA COMMISSION FETES ET CEREMONIES | La course Elle&Lui

Le 18 septembre avait lieu la 8 -ème édition de la course « Elle & Lui », Rassemblant de nombreux coureurs sur des parcours de quelques kilomètres en duo homme/femme ou parent/enfant.

Nous félicitons les nombreux participants!







# A VENIR | Les prochaines manifestations



23 octobre : Brocante de l'Automne

29 octobre : Panique sur Pommeuse

11 novembre : Commémoration

18 décembre :Spectable de Noêl pour les enfants



# LA COMMISSION EN CHARGE DES ASSOCIATIONS |Le forum des associations

Notre commune a participé au forum des Associations le samedi 3 septembre dans la salle polyvalente de Faremoutiers

Les associations présentes à ce forum ont été satisfaites de cette journée avec les parents et les enfants intéressés par les activités qui étaient représentées, le tout dans une bonne ambiance.

Nous remercions Mr CAUX et Mme BOULLERET ainsi que la municipalité de FAREMOUTIERS pour leur accueil et leur gentillesse.

Un grand bravo aux associations, au service technique, et aux bénévoles.

Cette journée fût une belle réussite



## LES ASSOCIATIONS | Les manifestations de l'été

L'équipe du Ranch des Grands Soleils

La journée a eu un très gros succès, 3 fois ce que nous avions imaginé, et nous nous sommes un peu fait dépasser par les événements en termes de file d'attente, stock de nourriture et places de Parking... mais c'était la première fois que nous organisions quelque chose de cette ampleur et je crois que nous ne nous sommes pas si mal débrouillés! Recevoir autant de monde est finalement plutôt bon signe et ça fait plaisir!



# L'équi-libre & Co:

Dimanche 28 août a eu lieu une Course d'endurance de 10 à 60 km et vide sellerie Plusieurs exposants, artisans et professionnels de la filière équine étaient présents à Pommeuse



### La rentrée du Club de Loisirs :

Le club des Loisirs de Pommeuse a repris ses activités.

Atelier sports et santé en extérieur tous les lundis (sauf vacances scolaires) de 14h à 15h salle des fêtes. Atelier mémoire le 2ème mardi de chaque mois (sauf vacances scolaires) de 14h à 16h - salle socioculturelle à Tresmes.

Repas - Jeux - goûter

3<sup>ème mardi</sup> de chaque mois à la salle des fêtes de 12h à 18h.

Art floral : Un jeudi par mois - 14h/16h au Charnois de Pommeuse

Sortie jeudi 1er décembre :

Déjeuner spectacle « Voulez-vous » à INGRE

Pour tous renseignements contacter : Mme HERRGOTT tél : 06 25 48 38 08

### Covaltri77 | vous informe

En raison des pénuries d'essence qui touchent actuellement notre territoire, Covaltri77 ne sont pas prioritaires sur les prochaines livraisons de carburant.

Afin de pouvoir assurer les collectes des ordures ménagères et des emballages, ils sont contraints d'arrêter la collecte des déchets végétaux pour le moment.

Cette mesure prend effet à compter du lundi 17 octobre. Vous serez bien entendu informés de tout changement et reprise du service.

CONTACT:
Adresse
25 rue des Longs Sillons
77 1 20 COULOMMIERS
Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi:
De 9h à 12h et de 14h à 17h
01 64 20 52 22
contact@covaltri77.fr



## FOCUS SUR LES TRAVAUX DE LA COMMUNE I

Restauration du patrimoine communal Eglise Saint Martin

Fidèle à ses engagements de campagne, votre équipe municipale poursuit la restauration de l'église, propriété de la commune. Ce qui s'inscrit dans une démarche générale, nos voisins font de même, vous aurez peut-être vu des travaux similaires à Faremoutiers et à Maisoncelles entre autres.

Les horloges ont déjà été restaurées, remises en marche et le remplacement de l'aiguille manquante est fait.

La mise aux normes du tableau électrique qui commande la cloche est terminée.







Côté toiture, l'urgence est visible de la rue, certaines tuiles commencent à prendre le large. Afin de préserver le bâtiment, une démarche de réparation est en cours. Une subvention du département nous a été accordée.

Par ailleurs, il nous a semblé naturel d'associer la paroisse au projet. Plusieurs rencontres ont donc eu lieu avec le pôle et la commission d'art sacré du diocèse de Meaux. Echanges très positifs qui se poursuivront au fil de l'avancement du projet.

Parallèlement, une étude pour la restauration globale de notre église a été lancée car c'est une étape nécessaire pour monter un dossier de subvention.

# TRAVAUX A FAREMOUTIERS | Réaménagement de la gare routière.

Afin de rendre plus sûrs les voyages de nos enfants allant au collège de Faremoutiers, la commune a participé à hauteur de 33.82% au projet de réaménagement de la gare routière située au collège de Faremoutiers. Les travaux ont été terminés pour la rentrée et les collégiens peuvent d'ores et déjà en profiter.







# LA POLICE MUNICIPALE | Synthèse des mesures du radar pédagogique posé sur notre commune.

Avenue de la Gare, zone 30km/h



Rue de Paris, zone 50km/h



## Retour sur la réglementation

#### Entretien des trottoirs

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, que l'on soit <u>locataire</u> ou <u>propriétaire</u> <u>de son logement</u>. Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit l ui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, à savoir :

- le désherbage ;
- le balayage des feuilles et autres détritus ;
- le nettoyage de la neige et du verglas ;
- la prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois.



Depuis le 01 septembre 2022, un agent de surveillance de voie publique a intégré le service de la Police Municipale : bienvenue à Danny.

#### Brûlage à l'air libre

Monsieur le Maire vous rappelle que le brulage à l'air libre sera autorisé sur la commune à partir du 03 octobre 2022 et ce jusqu'au 15 avril 2023(sauf Week end et jours fériés).

#### Réglementation TROTTINETTE

Pour conduire un engin de déplacement personnel comme une trottinette sur la voie publique vous devez :

- être âgé d'au moins 12 ans
- ne pas transporter un autre passager
- ne pas circuler sur le trottoir
- ne pas dépasser la vitesse maximale autorisée de 25km

